



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Le PLUi de Grand Besançon Métropole se construit avec vous !



Habiter, se déplacer, se divertir, s'émerveiller, consommer, travailler...

Le PLUi traite de nombreuses questions de notre vie quotidienne dont les réponses sont indispensables pour aménager notre territoire.

Informez-vous ! Exprimez-vous !

Grand Besançon Métropole met en œuvre une large concertation avec la population à l'occasion de l'élaboration du PLUi ! Voici 3 moyens de vous informer et de déposer vos observations sur les registres de concertation :



Sur internet : plui.grandbesancon.fr

- Actualité, cartographie interactive, sondages...
- Registre de concertation numérique (accessible 7j/7 et 24h/24)



Dans votre mairie et au siège de GBM

- Plaquettes d'informations, livrets, cartes...
- Registres de concertation papier



Lors de réunions et événements

- Réunions publiques, animations, manifestations, expositions...

Le PLUi :

un projet pour tous qui s'élabore avec vous !

Grand Besançon Métropole (GBM) élabore actuellement son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), qui définira notamment les zones à protéger, les secteurs de construction et les règles d'urbanisme des **15 prochaines années**.

Co-construit avec les 68 communes de la communauté urbaine et l'ensemble des acteurs et partenaires, en **concertation avec la population**, le PLUi constituera le **document unique** qui se substituera aux documents d'urbanisme actuels des communes (PLU et cartes communales).

Qu'est-ce qu'un PLUi ?



Plan

il **spatialise** l'avenir du territoire **pour les 15 prochaines années**, à l'échelle de GBM, des communes, des quartiers, de la parcelle.

Local

il prend en compte les **spécificités du territoire** tout en respectant les règles nationales.

d'Urbanisme

il définit les zones constructibles, les zones à protéger, les règles d'occupation des sols **pour chaque parcelle** (implantation, hauteur, aspect extérieur...).

Intercommunal

il assure la cohérence des règles et la cohésion des **68 communes**.

Quels sont les espaces
protégés et à préserver ?



Où et comment est-il possible
de construire ?



Quels type de construction
et pour quel usage ?
(habitation, service, commerces, activité ?)



De quoi est-il composé ?

LE RAPPORT DE PRÉSENTATION

État des lieux pour cerner les enjeux du territoire



LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Schéma d'aménagement pour les sites à enjeux
et les futurs secteurs à construire



LES ANNEXES

Plans de réseaux, servitudes d'utilité publique, documents complémentaires informatifs...



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Stratégie et objectifs de développement,
notamment pour l'habitat



LE RÈGLEMENT ÉCRIT ET LE ZONAGE

Traduction concrète du projet, fixant les règles
applicables aux autorisations de construire par
type de zone



Le PLUi :

pour répondre aux défis du Grand Besançon

Protéger

les espaces naturels, gérer les ressources (eau potable, énergie) et améliorer le cadre de vie au quotidien en luttant contre l'étalement urbain

Encourager

le développement des activités économiques (industrie, commerces, agriculture) vecteurs d'emplois et de dynamisme territorial

Permettre

à chaque Grand-Bisontin de se loger selon ses besoins et ses moyens en proposant une offre diversifiée de logements

Développer

toutes les mobilités, et particulièrement les déplacements en bus, à pied et à vélo pour fluidifier le trafic et réduire notre impact environnemental

Favoriser

les modes de vie et de consommation moins énergivores au quotidien

Tous ces défis, et bien plus encore, doivent trouver des réponses dans les documents-cadres qui sont actuellement en cours d'élaboration ou de révision pour préparer l'avenir du Grand Besançon :

- le schéma de cohérence territoriale (SCoT)
- le programme local de l'habitat (PLH)
- le plan de mobilité (PDM)
- le plan climat air énergie territorial (PCAET)
- le projet de territoire ACTION GRAND BESANCON.

Le PLUi aura un rôle majeur



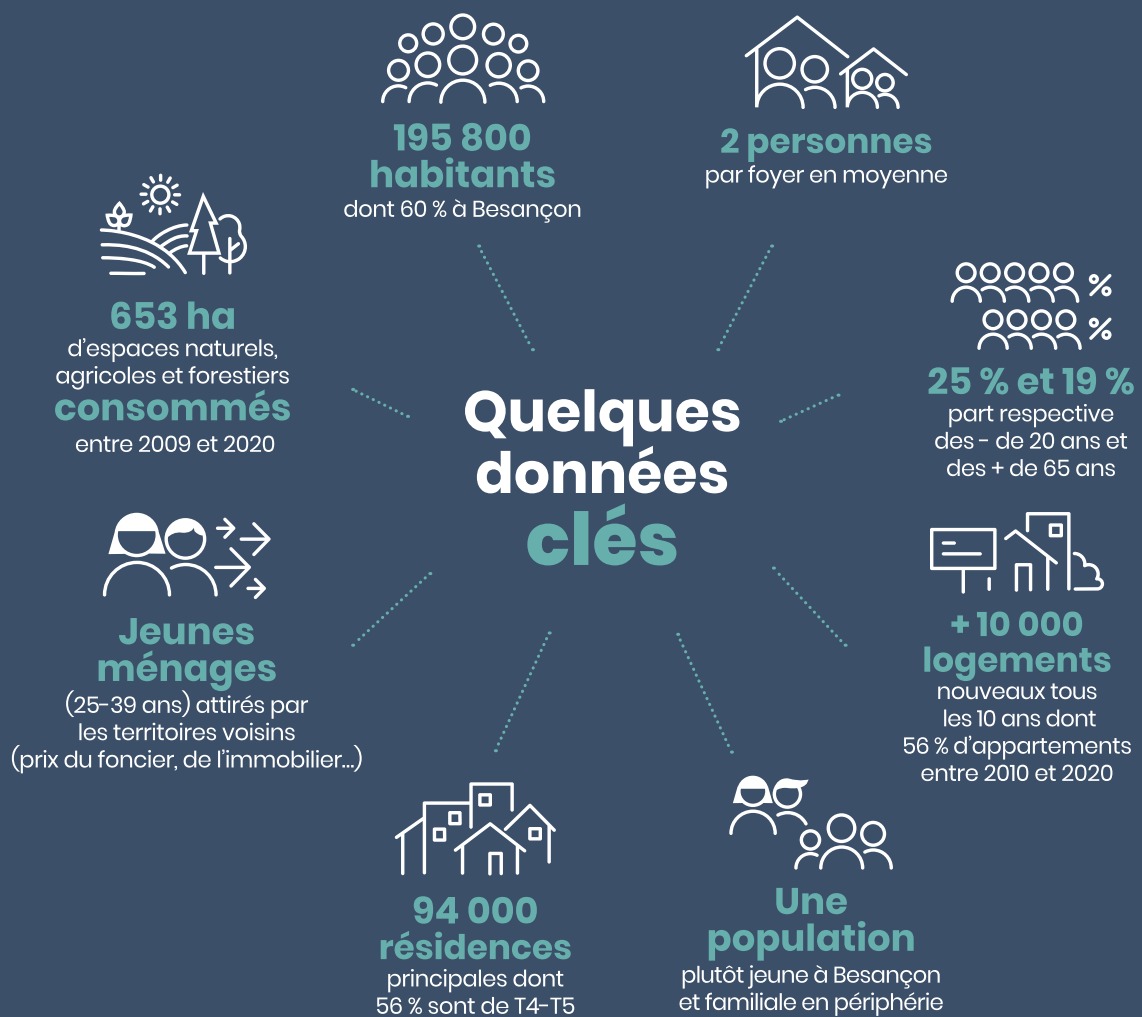
il viendra traduire géographiquement ce qui aura été défini dans ces documents-cadres.



Habiter

Grand Besançon Métropole est un territoire qui accueille chaque année des habitants supplémentaires (+ 3 700 habitants entre 2013 et 2019), grâce à un solde naturel positif (plus de naissance que de décès).

Pour répondre aux besoins de ces nouveaux habitants et de la population actuelle du territoire, il est nécessaire de créer des logements supplémentaires, de différents types (appartements, maisons individuelles ou jumelées, habitat participatif...), en réhabilitation de bâtiments ou en construction neuve.



Les défis pour demain

● Une offre de logements diversifiée (appartements, maisons individuelles ou mitoyennes, logements aidés, en location, en propriété privée...) pour répondre aux besoins de tous les habitants (personnes seules, couples, familles, jeunes, seniors...), puisque les lotissements ne peuvent pas être l'unique solution.

● La « reconstruction » de la ville sur la ville ou du village sur le village permettant de mobiliser le bâti inoccupé ou sous-occupé (ex : corps de ferme) et les espaces non bâtis au sein des parties construites des communes.

● De futures zones d'habitat plus denses tout en traitant la problématique des vis-à-vis, intégrant des aménagements et des espaces publics de qualité ainsi que des espaces favorables à la biodiversité.



Préserver, valoriser et se divertir

Le territoire de Grand Besançon Métropole offre une multitude de paysages, du fait des reliefs caractéristiques du massif jurassien (crêtes et vallons, falaises, plateaux...) et des vallées du Doubs et de l'Ognon.

Il est également doté d'un riche patrimoine naturel (forêts, milieux humides ...) et bâti (Citadelle, forts et anciens châteaux, sites patrimoniaux de Besançon...) ainsi que de nombreux équipements dont certains d'envergure régionale (Conservatoire, Micropolis...).



Des équipements publics

(scolaires, sportifs, culturels, de santé) nombreux et variés



45 % et 31 %

part respective des forêts et des prairies dans le Grand Besançon



233 km

de cours d'eau : vallées du Doubs et de l'Ognon, ruisseaux de la Lanterne, de Recologne...



8 sites

Natura 2000 sur le territoire

Quelques données clés



Des îlots de chaleur

avec des températures élevées mesurées en été dans certains centres anciens et zones d'activités économiques



Première image

du territoire : des entrées d'agglomération ou de ville souvent peu qualitatives et très standardisées



Les fortifications Vauban

(Citadelle, remparts...) et les savoir-faire horlogers inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco

Les défis pour demain

● L'amélioration du cadre de vie des Grand-Bisontins avec une répartition cohérente et homogène des services/équipements, le maintien et le développement de la nature dans les zones urbanisées (lutte contre les îlots de chaleur, espaces récréatifs...), des espaces naturels à proximité...

● La protection de la biodiversité avec la préservation des milieux naturels mais également et de la trame verte et bleue permettant à la faune de se déplacer sans difficulté, y compris dans les zones urbaines pour certaines espèces.

● La préservation de l'identité du territoire par la protection et la valorisation des paysages (collines, falaises, zones humides, pelouses sèches, prairies...) et du patrimoine naturel et bâti, qu'il soit emblématique (monuments historiques, inscrits à l'Unesco...) ou propre au cadre de chaque commune (clochers comtois, lavoirs, murs de pierres sèches, cabordes, nature en ville...), tout en portant une attention particulière aux entrées de ville et d'agglomération.



Produire, travailler et consommer

Avec ses 94 000 emplois, Grand Besançon Métropole constitue le second pôle économique de la région Bourgogne Franche-Comté.

Le territoire se caractérise par la prédominance du secteur tertiaire, avec plus de 80 % des emplois, en particulier dans le domaine non marchand (administrations publiques, santé, éducation, armée...), ce qui permet une meilleure résistance aux crises économiques. Autres atouts du territoire : des filières industrielles d'excellence (horlogerie, microtechniques, nanotechnologies), une zone de chalandise pour les commerces estimée à plus de 250 000 habitants, les AOP Comté et Morbier...



1 actif sur 2

travaille dans sa commune
au sein du Grand Besançon :
taux le plus élevé de la région



1 800

commerces

et services pour une offre
commerciale essentiellement
concentrée à Besançon



30 000
étudiants

répartis dans
3 campus
universitaires

Quelques données clés



148
exploitations
agricoles

majoritairement
en élevage bovin
surtout laitier



58 zones
d'activités

économiques gérées
par GBM



5,6 % d'énergies
renouvelables

produites localement dans la
consommation totale
d'énergie du territoire



14 000
entreprises

actives sur le territoire

Les défis pour demain

● Une répartition cohérente des activités sur le territoire pour éviter le gaspillage foncier, limiter le phénomène de cités-dortoirs et favoriser les déplacements à pied ou à vélo, avec des services et commerces de proximité, des activités artisanales non nuisantes intégrées aux zones d'habitat.

● Des zones d'activités économiques optimisées et de qualité permettant de répondre aux besoins des entreprises tout en limitant la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

● La prise en compte des mutations sociétales liées au numérique notamment : tiers lieu, e-commerce et logistique urbaine (livraison du dernier kilomètre), circuits courts.

● La pérennisation et le développement des activités agricoles en lien notamment avec le projet alimentaire territorial (PAT) et son objectif de renforcement de l'approvisionnement local via la diversification de la production agricole (légumes, fruits, protéines végétales...) et la structuration économique de filières locales.

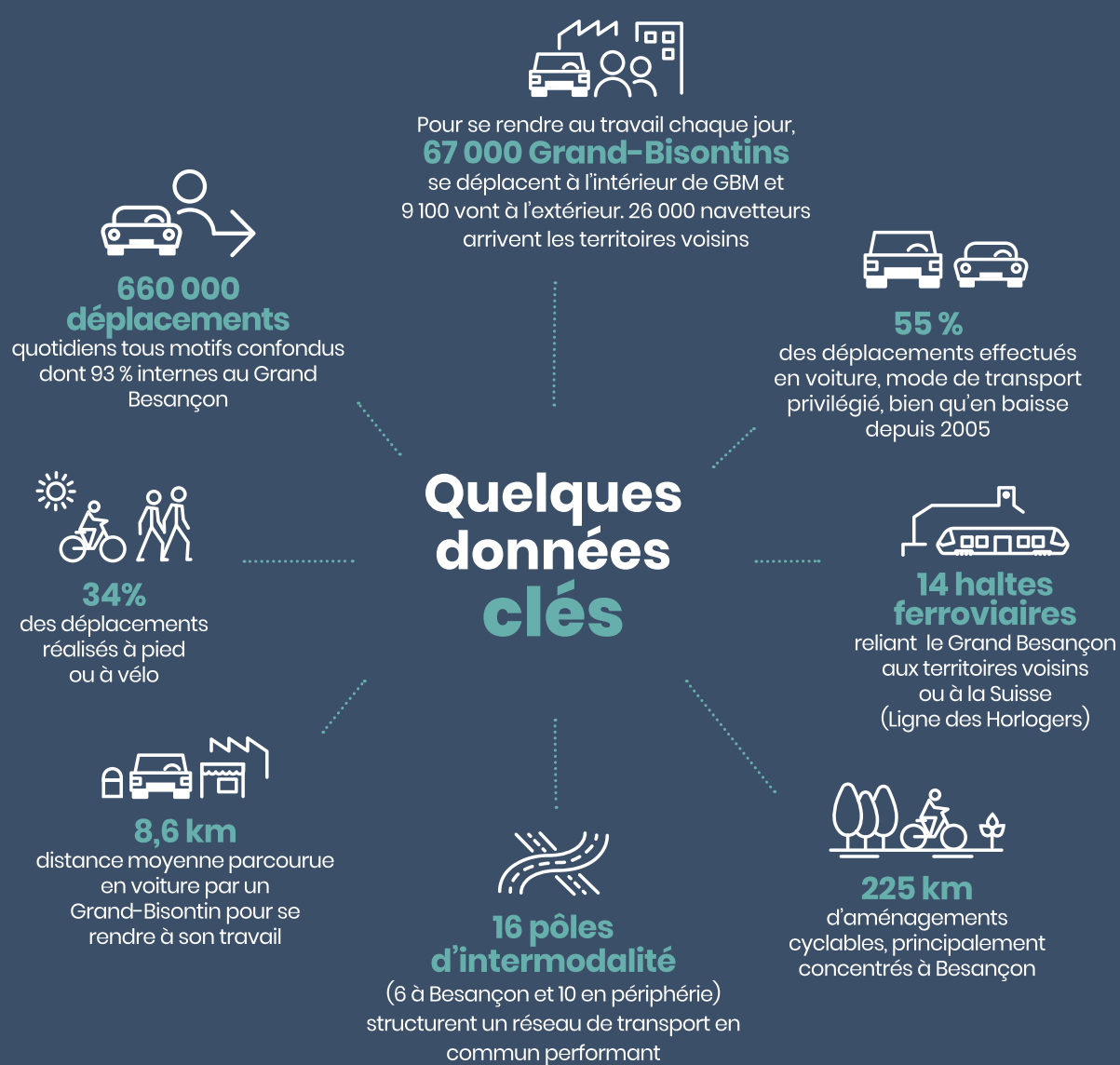
● L'objectif d'ici 2050 de multiplier par 9 la production locale d'énergies renouvelables et de diviser par 2 la consommation totale d'énergies.



Se déplacer

Desservi par de grands axes de communication (LGV Rhin-Rhône, A 36, RN 57, RN 83, TER, réseau régional Mobigo, 2 lignes de tramway...), Grand Besançon Métropole est attractif pour les territoires voisins (Jura Nord, Val Marnaysien, Loue-Lison...), en lien avec la forte centralité de Besançon.

Globalement en baisse depuis ces 15 dernières années (révolution du numérique : e-commerce, télétravail...), la mobilité connaît une forte disparité entre Besançon et le reste du territoire : la ville est plus favorable à la marche, au vélo et aux transports collectifs alors que certains habitants de la périphérie n'ont d'autre choix que d'utiliser leur voiture même si le covoiturage est émergent (aires de covoiturage, plateformes internet de mise en relation...).



Les défis pour demain

● La limitation de l'étalement urbain et, plus globalement, la localisation des projets d'urbanisation (lotissements, équipements publics...) en cohérence avec les lignes et arrêts de transports collectifs et les aménagements cyclables.

● La mixité des fonctions urbaines (habitat, commerces, équipements...) au sein de certains secteurs afin de limiter les déplacements.

● Le développement des alternatives à l'autosolisme (une personne par voiture) en réalisant des aménagements adaptés selon les secteurs : aires de covoiturage à proximité de la Haute-Saône, parkings relais, et pôles d'intermodalité aux entrées de Besançon, liaisons cyclables entre les communes et les quartiers, jonctions avec la véloroute...

